

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 02/12/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : DEVIS POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE DU CLOS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le PAV du Clos ne respectait pas les conditions réglementaires requises pour accueillir les bacs destinés à la collecte des ordures ménagères.

Suite à une série d'incompréhensions, et de dysfonctionnements, l'entreprise ROUIT est venue faire des travaux, mais dont la teneur ne convenait pas du tout à ce qui devait être réalisé.

Après de nombreux échanges avec le président de la Communauté de Communes et l'entrepreneur, Monsieur le Maire explique qu'il a soutenu la proposition de Monsieur GALLIANO de demander un devis à Monsieur ROUIT pour réaliser les travaux afin de pouvoir implanter les bacs dédiés à la collecte.

Ce devis élève à 1500.00 € HT. La dépense ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire faire les travaux par l'entreprise ROUIT afin de finaliser l'implantation à venir des futurs bacs de collecte.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide le devis de l'entreprise ROUIT pour un montant de 1500.00 € HT pour réaliser les travaux de mise en conformité du point d'apport volontaire du Clos ;**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 26 décembre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

